



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exportations

Question écrite n° 11108

Texte de la question

M. Kofi Yamgnane appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les garanties de crédit que les Etats-Unis comptent accorder à leurs opérateurs de viande en direction de certains pays asiatiques. Il semblerait que les Etats-Unis soient disposés à accorder, prochainement, à la Corée du Sud, à la Malaisie et à l'Indonésie des facilités de crédit, pour une période de deux ans. Ces taux d'intérêts avantageux sont destinés à permettre à ces pays de poursuivre leurs approvisionnements en viande bovine et porcine auprès d'opérateurs américains durant la période de difficultés économiques rencontrées actuellement. Une telle attitude américaine risque de faire perdre à nos producteurs des débouchés importants sur des marchés qu'ils avaient eu bien du mal à conquérir. Les exploitations agricoles productrices de viande bovine ou porcine étant nombreuses dans le département du Finistère, et l'inquiétude faisant suite à de telles annonces très vive dans un secteur professionnel déjà en proie à de nombreuses interrogations quant à son avenir, il lui demande quelle position entend prendre le Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le marché des viandes de certains pays asiatiques, aux premiers rangs desquels le Japon et la Corée du Sud, fait l'objet d'une vive concurrence au plan mondial. Le ministère de l'agriculture et de la pêche a fortement contribué à favoriser les exportations françaises vers ces destinations. Dans l'actualité récente, cela s'est concrétisé, le 29 décembre 1997, par l'ouverture du marché de la Corée du Sud aux viandes de porc françaises. Le ministère de l'agriculture et de la pêche poursuit actuellement son action en favorisant, à l'instar des interventions de même type réalisées par les Etats-Unis, la concrétisation de l'offre française d'une ligne de crédit de 200 millions de dollars. Elle pourrait être utilisée, si les dirigeants coréens décident d'en faire usage, pour l'achat de produits alimentaires français comme la viande de porc.

Données clés

Auteur : [M. Kofi Yamgnane](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11108

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1268

Réponse publiée le : 4 mai 1998, page 2478